



**RÉGION NATURELLE N° 20
« LES HAUTES-TERRES BORÉALES LAURENTIENNES »**

**SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES
ET
ANALYSE COMPARATIVE DE TROIS SITES D'INTÉRÊT**

RIVIÈRES MANITOU, MAGPIE ET MINGAN

Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien
Agence Parcs Canada

par

Sylvain Archambault
Mai 2002

RÉGION NATURELLE N° 20

« LES HAUTES-TERRES BORÉALES LAURENTIENNES »

**SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES
ET
ANALYSE COMPARATIVE DE TROIS SITES D'INTÉRÊT
RIVIÈRES MANITOU, MAGPIE ET MINGAN**

Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien
Agence Parcs Canada

par

Sylvain Archambault

Mai 2002

RÉSUMÉ

Archambault, S. 2002. *Région naturelle n° 20 « les Hautes-terres boréales laurentiennes » Synthèse des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt : rivières Manitou, Magpie et Mingan.* Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada. Québec. viii, 212 p. : 9 tabl. : 30 fig. : 35 phot. : 9 ann.

Parcs Canada a démontré un intérêt soutenu, depuis une trentaine d'années, pour la création d'un parc national à l'extrémité orientale de la région naturelle n° 20, entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre. Le caractère vierge de plusieurs rivières et la possibilité d'y préserver l'intégralité d'un grand bassin versant ont été des facteurs déterminants dans cet intérêt. Parmi ces rivières, la rivière Manitou est celle qui a le plus souvent fait l'objet d'études. Le présent rapport vise à examiner plus à fond la rivière Manitou ainsi que deux de ses voisines démontrant elles aussi un intéressant potentiel de conservation, les rivières Magpie et Mingan.

Un portrait biophysique a d'abord été tracé pour l'ensemble de la région naturelle n° 20 ainsi que pour chacune des trois rivières d'intérêt. Une grille d'analyse matricielle a par la suite été élaborée pour évaluer la diversité biophysique de chacun des trois sites ainsi que leur degré de représentativité de la région n° 20. De concert avec cette analyse, les diverses contraintes modulant l'intérêt des trois sites ont été évaluées, tout comme leurs caractéristiques exceptionnelles ainsi que leur potentiel récréotouristique et éducatif.

Les trois bassins versants étant très rapprochés les uns des autres et comportant des écosystèmes similaires, l'analyse matricielle ne révèle que peu de différences entre eux. L'indice de diversité de chacune des trois rivières oscille autour de 75 % tandis que l'indice de représentativité est d'environ 73 %. Il est toutefois important de nuancer ces résultats car les thèmes archéologiques et culturels contribuent à hausser substantiellement la représentativité de la rivière Mingan. Abstraction faite des thèmes culturels, la représentativité de la rivière Manitou (78,7 %) est presque identique à celui de la rivière Magpie (79,3 %) et supérieure à celle de la rivière Mingan (71,7 %).

L'usage conflictuel des ressources naturelles pose un certain nombre de contraintes majeures, particulièrement pour les sites des rivières Manitou et Magpie. En effet, la rivière Manitou possède un potentiel forestier dans la partie aval de son bassin versant et le potentiel hydroélectrique y est estimé à 250-500 MW. De plus, un important potentiel minier (cuivre, nickel, etc.) a récemment été identifié sur la majorité du bassin versant. La rivière Magpie possède un potentiel hydroélectrique encore plus important, estimé à 644 MW, et la partie aval de son bassin versant est intéressante pour l'industrie forestière. Le potentiel minier semble, pour l'instant, être moins important qu'à la rivière Manitou. La rivière Mingan, quant à elle, ne possède ni potentiel minier, ni potentiel hydroélectrique. En revanche, la partie ouest de son bassin versant possède un certain potentiel forestier.

Même si les contraintes semblent majeures à la rivière Manitou, nous recommandons quand même ce site comme premier choix. Plusieurs raisons peuvent être invoquées, comme sa grande représentativité, ses caractéristiques exceptionnelles, ses dimensions inférieures à celles de la rivière Magpie et permettant la conservation d'un bassin versant intégral, etc. Dans l'éventualité où les contraintes seraient trop importantes, nous recommandons, comme deuxième alternative, la conservation du bassin versant de la rivière Mingan.

EXECUTIVE SUMMARY

Archambault, S. 2002. *Région naturelle n° 20 « les Hautes-terres boréales laurentiennes » Synthèse des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt : rivières Manitou, Magpie et Mingan.* Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada. Québec. viii, 212 p. : 9 tabl. : 30 fig. : 35 phot. : 9 ann.

For the last thirty years, Parks Canada has shown sustained interest in the creation of a national park at the eastern end of natural region n° 20, between Sept-Îles and Havre-Saint-Pierre. This interest has been motivated by the untouched character of many of the rivers as well as the possibility to preserve the integrality of a large watershed. Among the various rivers, the Manitou has been the object of the majority of studies. The present report will aim at gaining a better understanding of the Manitou River as well as of two neighbor rivers also worthy of preservation, the Magpie and Mingan Rivers.

A biophysical description has been drawn for the entire natural region n° 20 as well as for each of the three rivers of interest. A matrix analysis was then performed to evaluate the biophysical diversity of the three sites as well as their representativity of natural region n° 20. In addition to this analysis, we evaluated the various constraints which mitigate the interest of each sites and we examined their exceptional characteristics as well as their recreotouristic and educational potential.

The three watersheds are in close proximity to each other and thus share many similar ecosystems and many biotic characteristics. For this reason, the matrix analysis revealed few differences between them. The diversity indexes of the three rivers are quite similar at about 75 % while the representativity indexes are approximately 73 %. It is important to qualify this result because the archeological themes substantially increase the representativity index of Mingan River. If we drop the cultural themes, the representativity of the Manitou (78,7 %) is similar to that of the Magpie (79,3 %) and is superior to that of the Mingan River (71,7 %).

Conflicting use of natural resources poses major constraints, particularly at the Manitou River and Magpie River sites. As a matter of fact, the Manitou River has a forest potential in the lower portion of the watershed as well as a hydroelectric potential evaluated at 250-500 MW. In addition, an important mining potential (copper, nickel, etc.) was recently identified over the majority of the watershed. The Magpie River has an even higher hydroelectric potential, evaluated at 644 MW, and its lower watershed is of interest to the forest industry. For the time being, the known mining potential is less important than at the Manitou River. Finally, the Mingan River does not have any mineral or hydroelectric potential. On the other hand, it does have some forest potential on the western side of its watershed.

Even if the constraints seem rather important in the Manitou River watershed, we still maintain this site as a first option. Many reasons can be invoked, such as its good representativity, its exceptional characteristics, its smaller size than the Magpie River, permitting conservation of a complete watershed, etc. In the eventuality that the constraints would be too major a hurdle, we recommend, as a second alternative, the conservation of the Mingan watershed.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
EXECUTIVE SUMMARY	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ANNEXES	viii
1. - INTRODUCTION	1
2. - ÉTUDES ANTÉRIEURES	4
3. - MÉTHODOLOGIE	8
3.1. - Introduction	8
3.2. - Délimitation des territoires étudiés	8
3.3. - Évaluation de la représentativité	11
3.4. - Sources d'information	13
4. - SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES – RÉGION N° 20	15
4.1. - Localisation et caractéristiques générales	15
4.2. - Géologie	15
4.3. - Physiographie et réseau hydrographique	20
4.4. - Géomorphologie quaternaire	23
4.5. - Climat	27
4.6. - Pédologie et pergélisol	30
4.7. - Végétation	30
4.8. - Faune	36
4.9. - Amphibiens et reptiles	40
4.10. - Occupation humaine	42
5. - SYNTHÈSE - AIRE D'ÉTUDE « MOYENNE-CÔTE-NORD »	46
5.1. - Localisation et caractéristiques générales	46

5.2. - Physiographie.....	48
5.3. - Géologie	54
5.4. - Géomorphologie quaternaire	59
5.5. - Hydrographie.....	67
5.6. - Climat	76
5.7. - Hydrologie.....	79
5.8. - Pédologie et pergélisol	81
5.9. - Végétation.....	81
5.10. - Faune	90
5.11. - Historique de l'occupation humaine	100
5.12. - Milieu humain actuel.....	105
5.13. - Aires protégées.....	111
6. - SÉLECTION DE PHOTOGRAPHIES.....	115
7. - CARACTÉRISTIQUES EXCEPTIONNELLES.....	135
7.1. - Aire d'intérêt de la rivière Manitou	135
7.2. - Aire d'intérêt de la rivière Magpie.....	135
7.3. - Aire d'intérêt de la rivière Mingan	136
8. - ANALYSE MATRICIELLE.....	137
8.1. - Géologie.....	137
8.2. - Relief	137
8.3. - Hydrographie.....	140
8.4. - Végétation.....	140
8.5. - Poissons dulcicoles et anadromes	140
8.6. - Amphibiens, reptiles.....	140
8.7. - Oiseaux	140
8.8. - Mammifères	141
8.9. - Thèmes culturels.....	141
8.10. - Discussion de la méthodologie	141
9. - POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE	143

9.1. - Accessibilité aux sites	143
9.2. - Activités actuelles et potentielles	144
9.3. - Services touristiques régionaux existants	147
10. - CONTRAINTES	148
10.1. - Exploitation des ressources hydroélectriques	148
10.2. - Exploitation des ressources minières	154
10.3. - Exploitation des ressources forestières	160
10.4. - Exploitation des ressources fauniques	165
11. - RECOMMANDATIONS.....	173
11.1. - Modifications aux périmètres des aires d'intérêt	173
11.2. - Pertinence des trois aires d'intérêt.....	174
11.3. - Zones méritant un effort de conservation plus important	175
11.4. - Recommandations diverses.....	176
11.5. - Facteurs de sélection d'un site de parc national	176
12. - RÉFÉRENCES	181

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Régions naturelles terrestres de Parcs Canada au Québec et localisation de la région naturelle n° 20.....	2
Figure 2 :	Région naturelle n° 20 – Aires d'intérêt ayant fait l'objet d'études comparatives ou de travaux de reconnaissance (Parcs Canada).....	5
Figure 3 :	Région naturelle n° 20 - Localisation de la région naturelle et des aires d'intérêt.....	9
Figure 4 :	Carte de localisation - Bassins versants des rivières Manitou, Magpie et Mingan...	10
Figure 5 :	Région naturelle n° 20 – Les grandes unités tectoniques	16
Figure 6 :	Région naturelle n° 20 – Carte géologique.....	18
Figure 7 :	Région naturelle n° 20 – Relief	21
Figure 8 :	Région naturelle n° 20 – Géomorphologie du Quaternaire	25
Figure 9 :	Région naturelle n° 20 – Climat : température moyenne annuelle	28
Figure 10 :	Région naturelle n° 20 – Climat : précipitations totales annuelles	29
Figure 11 :	Région naturelle n° 20 – Les grandes zones de végétation.....	31
Figure 12 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Physiographie.....	49
Figure 13 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Carte géologique	55
Figure 14 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Formes et dépôts glaciaires	60
Figure 15 :	Profil en long de la rivière Manitou et de ses principaux affluents	70
Figure 16 :	Profil en long de la rivière Magpie et de ses principaux affluents.....	71
Figure 17 :	Profil en long de la rivière Mingan et de ses principaux affluents	74
Figure 18 :	Précipitation totale et temp. moyenne mensuelle - Churchill Falls (1968-1990)	77
Figure 19 :	Précipitation totale et temp. moyenne mensuelle - Sept-Îles (1944-1990).....	77
Figure 20 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Domaines climatiques.....	83
Figure 21 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Espèces menacées.....	86
Figure 22 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Sites archéologiques, historiques ...	101
Figure 23 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Cadre administratif et tenure des terres	106
Figure 24 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Aires protégées.....	112
Figure 25 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Localisation des photographies.....	116
Figure 26 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Exploitation des ressources hydroélectriques.....	149
Figure 27 :	Projets d'aménagements hydroélectriques sur la rivière Manitou.....	152
Figure 28 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Exploitation des ressources minières.....	159
Figure 29 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Exploitation des ressources forestières.....	162
Figure 30 :	Aires d'intérêt Manitou, Magpie et Mingan - Ressources fauniques	166

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I :	Espèces fauniques en situation précaire (poissons et oiseaux) à l'intérieur de la région n° 20.	38
Tableau II :	Espèces fauniques en situation précaire (mammifères) à l'intérieur de la région n° 20.....	39
Tableau III :	Caractéristiques générales des trois bassins versants étudiés.	47
Tableau IV :	Évolution du nombre total de captures de saumon pour les rivières comprises dans l'aire d'étude (1989-2000).....	92
Tableau V :	Données démographiques générales pour l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord (1991-1996).	110
Tableau VI :	Région n° 20 et aires d'intérêt - nombre de thèmes observés et indice de diversité.....	138
Tableau VII :	Indices de représentativité et ratios inter-sites pour les trois aires d'intérêt.....	139
Tableau VIII :	Caractéristiques des pourvoiries établies dans l'aire d'étude de la Moyenne-Côte-Nord.	167
Tableau IX :	Bilan de l'exploitation du saumon pour les rivières comprises dans l'aire d'étude (moyenne 1995-1999)	169

LISTE DES ANNEXES

<i>Annexe A</i> : Liste des thèmes abiotiques (géologie).....	194
<i>Annexe B</i> : Liste des thèmes abiotiques (relief).....	195
<i>Annexe C</i> : Liste des thèmes abiotiques (hydrographie).....	196
<i>Annexe D</i> : Liste des thèmes biotiques (végétation).....	197
<i>Annexe E</i> : Liste des poissons dulcicoles et anadromes.....	198
<i>Annexe F</i> : Liste des amphibiens et reptiles.....	201
<i>Annexe G</i> : Liste des oiseaux.....	202
<i>Annexe H</i> : Liste des mammifères.....	210
<i>Annexe I</i> : Liste des thèmes culturels.....	212

1. - INTRODUCTION

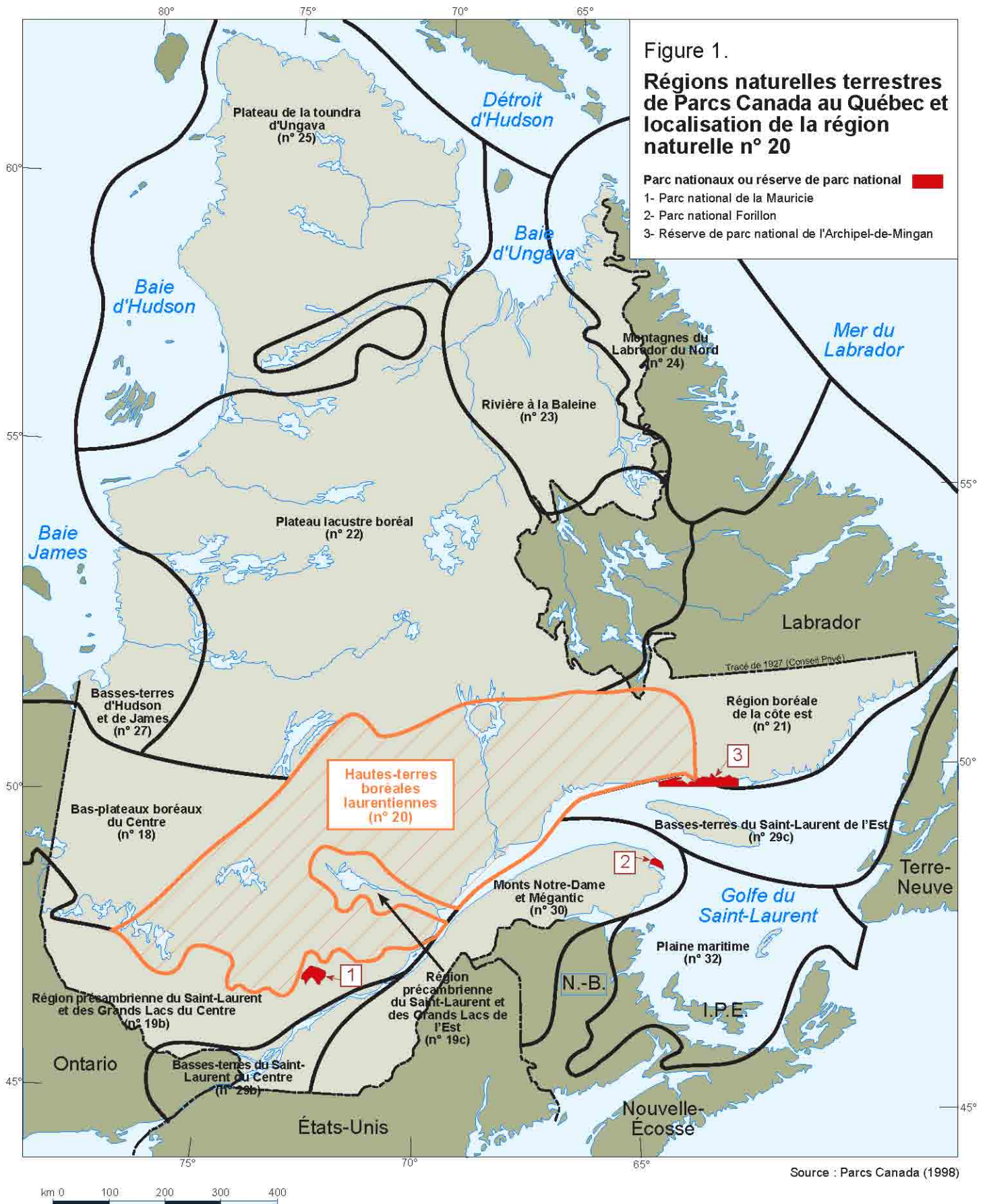
Le Canada est pourvu d'espaces naturels dont la splendeur et l'importance écologique ne sont plus à démontrer. Cependant, l'étalement urbain, la croissance démographique, l'exploitation des ressources naturelles ainsi que les nombreuses sources de pollution diffuses et ponctuelles exercent de fortes pressions sur ces espaces et menacent leur intégrité. Il importe donc d'assurer la préservation, pour les générations futures, d'exemples représentatifs de ces divers milieux. C'est d'ailleurs un des mandats que s'est donné Parcs Canada en établissant, à l'échelle du pays, un vaste réseau de parcs nationaux. Ce réseau de parcs est d'autant plus important qu'il s'inscrit directement dans les efforts du Canada pour participer aux conventions internationales sur la préservation de la diversité biologique.

Dans le but de fournir un cadre opérationnel à la planification de ce réseau, Parcs Canada a découpé le territoire canadien en 39 régions naturelles terrestres, régions caractérisées par une certaine homogénéité au plan de la physiographie, de la géologie ou de la végétation (Parcs Canada 1972). Une fois complété, le réseau des parcs nationaux devrait idéalement compter au moins un parc dans chacune de ces régions naturelles. Afin de rencontrer les objectifs des conventions internationales auxquelles il a adhéré, le gouvernement du Canada proposait, par le biais du Plan vert du Canada (Environnement Canada 1990), de protéger 12 % de son territoire d'ici l'an 2000. Il se donnait aussi un échéancier similaire pour assurer la protection, dans le réseau des parcs nationaux, d'un exemple représentatif de chacune des 39 régions naturelles du Canada. Cet engagement était d'ailleurs réitéré, en 1992, par l'ensemble de tous les ministres fédéraux et provinciaux de l'environnement, des parcs et de la faune qui signèrent l'*Engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées* (Comité interministériel sur la diversité biologique 1995).

Le territoire québécois est particulièrement vaste et diversifié et on y retrouve, en totalité ou en partie, 12 des 39 régions naturelles de Parcs Canada (fig. 1). Cinq de ces régions sont déjà représentées par au moins un parc au sein du réseau des parcs nationaux. Il s'agit soit de parcs situés sur le territoire même du Québec (parc national de la Mauricie pour la région n° 19b, parc national Forillon pour la région n° 30 et réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan pour la région n° 29c), soit de parcs situés à l'extérieur du territoire québécois (parc national de Pukaskwa (Ont.) pour la région n° 18, parcs nationaux des Îles-du-Saint-Laurent (Ont.) et des Îles-de-la-Baie-Georgienne (Ont.) pour la région n° 19, parc national Wapusk (Man.) pour la région n° 27, parcs nationaux de la Péninsule-Bruce (Ont.), de Pointe-Pelée (Ont.) ainsi que la partie terrestre du parc marin de Fathom Five (Ont.) pour la région n° 29, parcs nationaux de Kouchibouguac (N.-B.) et de l'Île-du-Prince-Édouard (I.-P.-E.) pour la région n° 32). Les six autres régions naturelles ayant une portion en territoire québécois (n° 20, 21, 22, 23, 24 et 25) ne sont pas encore représentées, mais le processus décisionnel est dans certains cas assez avancé, comme pour les futurs parcs nationaux des Torngat (région n° 24) et des monts Mealy (région n° 21), tous deux à Terre-Neuve et Labrador.

Les Hautes-terres boréales laurentiennes¹ (région n° 20), région qui fait l'objet du présent rapport, correspondent à la partie sud de la forêt boréale au Québec. Ce vaste biome ceinturant l'hémisphère nord est l'un des derniers grands écosystèmes relativement peu perturbés de la planète. Il est toutefois de plus en plus menacé par les coupes forestières, l'exploration minière, le développement hydroélectrique ou la fragmentation par la construction de routes. Alors que tous

¹Afin d'assurer une certaine homogénéité dans la désignation des régions naturelles, nous utiliserons les appellations proposées dans *Le Rapport sur l'état des Parcs de 1997* (Parcs Canada 1998).



les pays comportant des forêts boréales en protègent au moins 2,7 % de la superficie (catégories I, II ou III de l'UICN), le Québec est loin derrière avec un maigre 0,3 % de la superficie de sa forêt boréale adéquatement protégée (Gratton et Zinger 2001). Ce faible pourcentage est d'autant plus inacceptable que la forêt boréale constitue près de 71 % du territoire québécois (Pothier 2001). En outre, il y a actuellement, au Québec, un manque flagrant de grands espaces protégés en forêt boréale. Le plus grand de ces territoires est le parc du Mont-Tremblant qui, malgré ses 1 490 km², se situe en deçà des 2 000 km² recommandés par Ricketts *et al.* pour offrir une protection adéquate à toutes les espèces et aux écosystèmes.

Depuis 1970, plusieurs études ou travaux de reconnaissance (voir section 2) se sont intéressés à la région n° 20 pour tenter d'y repérer des *aires naturelles d'intérêt canadien* (A.N.I.C.), aires qui constituent un échantillon suffisamment représentatif de leur région naturelle pour justifier leur insertion dans le réseau des parcs nationaux. Le présent rapport s'inscrit dans cette démarche et répond à quatre grands objectifs qui correspondent à autant de sections :

- Décrire de façon synthétique, à partir de la littérature, les grandes caractéristiques biophysiques et socio-culturelles de la région naturelle n° 20;
- Tracer un portrait global des connaissances portant sur chacune des trois aires d'intérêt retenues, les bassins versants des rivières Manitou, Magpie et Mingan;
- Comparer les trois aires d'intérêt quant à leur degré de représentativité de la région n° 20 grâce à une analyse matricielle;
- Inventorier les contraintes socio-économiques liées à l'établissement d'un parc national dans les trois aires d'intérêt et analyser la portée de ces contraintes.

Nous tenterons tout particulièrement de faire ressortir les caractéristiques biophysiques essentielles de la région n° 20, caractéristiques qui devraient idéalement se retrouver dans une aire qui se veut représentative de la région naturelle. Même si cet aspect du travail est primordial, entre autres pour nous fournir un cadre général d'analyse, l'emphase portera beaucoup plus sur la description des aires d'intérêt elles-mêmes, de leurs particularités et de leurs caractéristiques exceptionnelles ainsi que des contraintes majeures pouvant freiner leur constitution en parc national. À la suite de cet exercice, diverses recommandations pourront être formulées :

- Les limites des trois aires d'intérêt étudiées sont-elles adéquates pour constituer des parcs nationaux ou gagneraient-elles à être modifiées?
- Certains territoires, au sein des aires d'intérêt, méritent-ils une protection particulière, que ce soit à cause d'une plus grande fragilité du milieu, d'une plus grande diversité biologique ou de la présence de phénomènes biophysiques particulièrement sensibles?
- Les aires d'intérêt présentent-elles un choix judicieux et ont-elles les qualités requises pour être constituées en parc national (i.e. : diversité biophysique et culturelle, représentativité de la région naturelle n° 20, possibilité de maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes, présence de caractéristiques biophysiques ou culturelles exceptionnelles, minimum de contraintes socio-économiques, potentiel touristique, compatibilité avec le réseau actuel de parcs nationaux)?

2. - ÉTUDES ANTÉRIEURES

Il y a plus de trente ans que Parcs Canada démontre un intérêt pour la Moyenne-Côte-Nord. En effet, dès 1970 la Côte-Nord a été ciblée comme une région où il serait possible d'envisager l'aménagement de parcs nationaux (Whytock 1973). Depuis, plusieurs études ou travaux de reconnaissance (fig. 2) ont permis de préciser ce choix. Outre le secteur de l'archipel de Mingan, situé à l'extérieur de la région n° 20 et constitué en réserve de parc national depuis 1984, quelques rivières ont démontré, au fil des études, des caractéristiques d'un grand intérêt. C'est le cas, notamment, des rivières Magpie, au Bouleau et plus particulièrement Manitou.

Un premier travail de reconnaissance (fig. 2a) s'était penché sur la rivière Moisie ainsi que sur le complexe rivière Magpie/îles de Mingan (Mondor 1971). Bien que la rivière Moisie fit montre de caractéristiques indéniables, le complexe Magpie/Mingan devait s'avérer beaucoup plus intéressant, en partie à cause des particularités exceptionnelles du secteur des îles de Mingan.

Dans le cadre du Programme biologique international (P.B.I.), quatre propositions de parcs nationaux ont été faites au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la région n° 20 ou à sa périphérie (Lemieux et Maldague 1972). Le premier site est dans Charlevoix (rivière Malbaie) et les trois autres se trouvent sur la Haute ou Moyenne-Côte-Nord (fig. 2b) : l'île René-Levasseur, la rivière au Bouleau et les îles Mingan.

Une étude conduite à l'été 1972 (Whytock 1973), confirmait bel et bien le choix des îles de Mingan mais privilégiait maintenant la rivière Manitou au détriment de la Magpie. Selon l'auteur, la rivière Manitou est tout aussi diversifiée que la rivière Magpie tout en ayant un plus petit bassin versant, un plus faible potentiel hydroélectrique et de meilleures possibilités pour le canot.

À la même époque, un rapport sur les caractéristiques biophysiques de la Côte-Nord réalisé à l'Université de Waterloo (Schiefer *et al.* 1972) consacrait une annexe au Complexe Manitou/Bouleau. D'après les auteurs, ces deux bassins versants semblaient être le secteur le plus propice à l'établissement d'un parc national (fig. 2c) :

« (...) the area containing the best combination of characteristic and unique features supposedly being the optimal site for a National Park. Within the Laurentian Boreal Highlands region (...) the Manitou/Bouleau River area would appear to best suit these criteria. »

Schiefer et al. (1972)

En 1972, le Cabinet devait autoriser le ministre à négocier la création d'un parc national dans le secteur de la Moyenne-Côte-Nord (Couture 1974). Dans cette foulée, des plans d'aménagement préliminaires ont même été élaborés pour le secteur de la rivière Manitou (Whytock 1973, Dunn 1973 et Couture 1974), sans toutefois dépasser l'état de projets (fig. 2d, 2e et 2f).

Lors d'une reconnaissance aérienne du secteur côtier situé entre Sept-Îles (Qué.) et Makkovik (Labrador) effectuée en 1976, quatre secteurs de première importance ont été confirmés comme *sites naturels intéressants pour Parcs Canada* (Bégué et Beaubien 1978). Deux de ces sites se trouvent sur la Moyenne-Côte-Nord : le bassin inférieur de la rivière Manitou ainsi que les îles Mingan (fig. 2g).

Figure 2. Localisation des études et reconnaissances réalisées sur la Moyenne-Côte-Nord pour y cibler des aires d'intérêt pour des parcs nationaux (1971-2002)

Figure 2a.

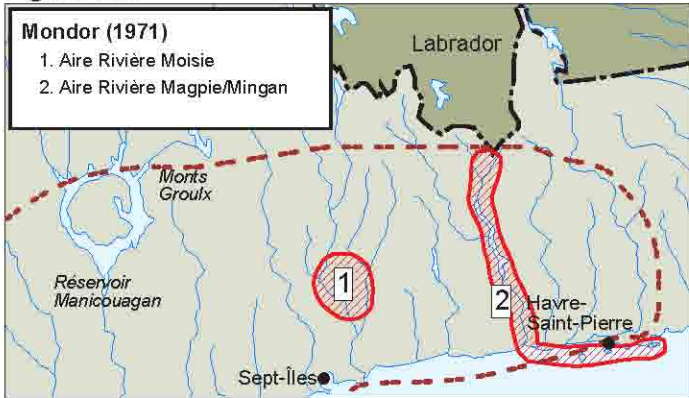


Figure 2b.

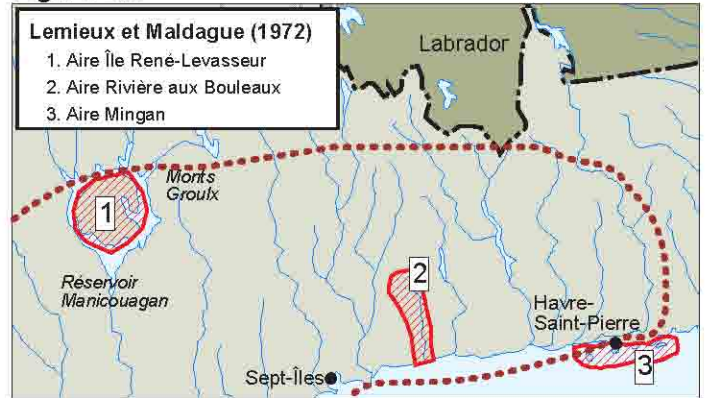


Figure 2c.

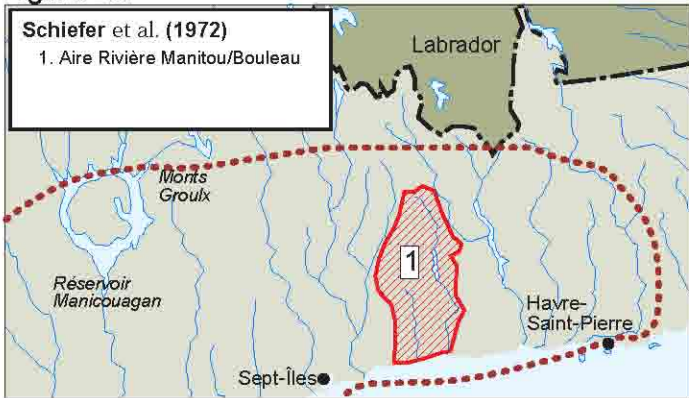


Figure 2d.

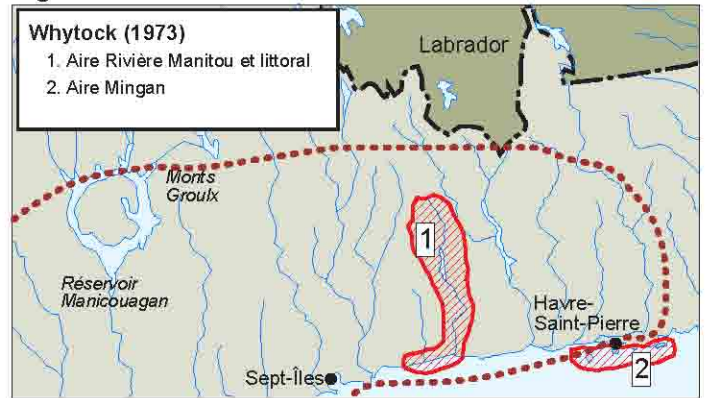


Figure 2e.

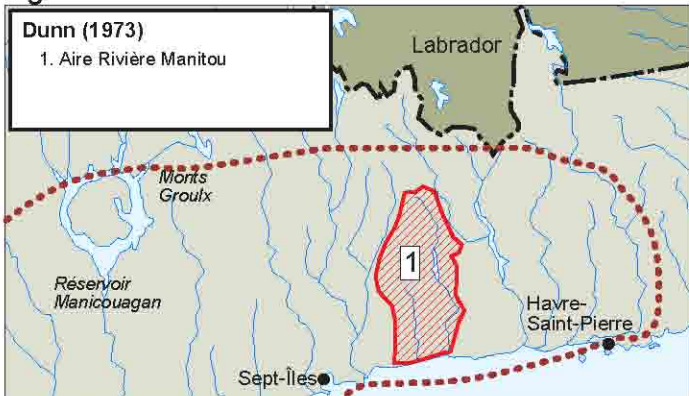


Figure 2f.

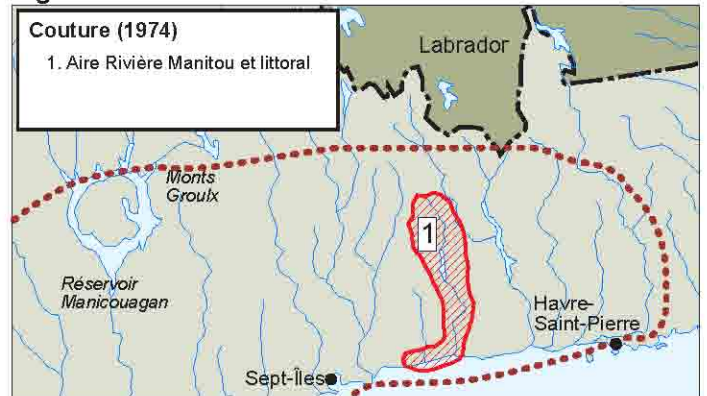


Figure 2 (suite). Localisation des études et reconnaissances réalisées sur la Moyenne-Côte-Nord pour y cibler des aires d'intérêt pour des parcs nationaux (1971-2002)

Figure 2g.

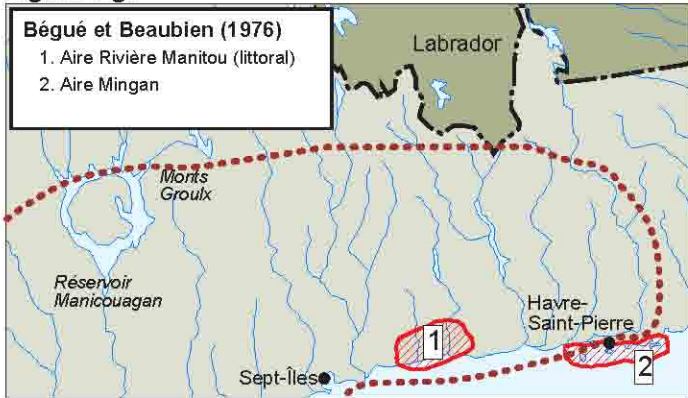


Figure 2h.

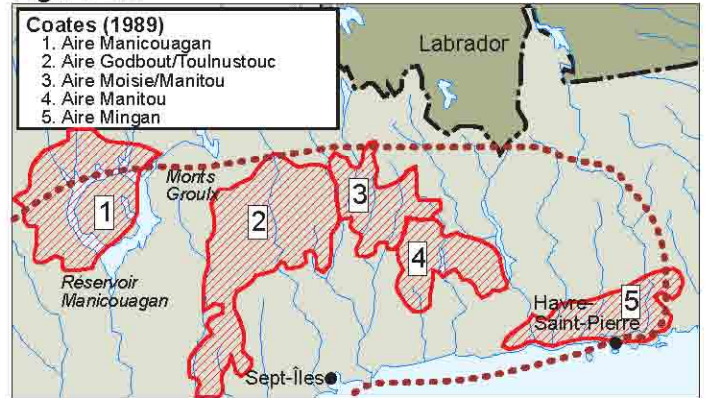


Figure 2i.

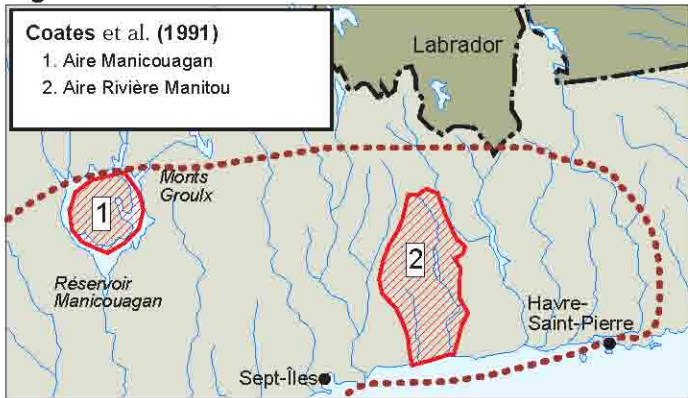


Figure 2j.

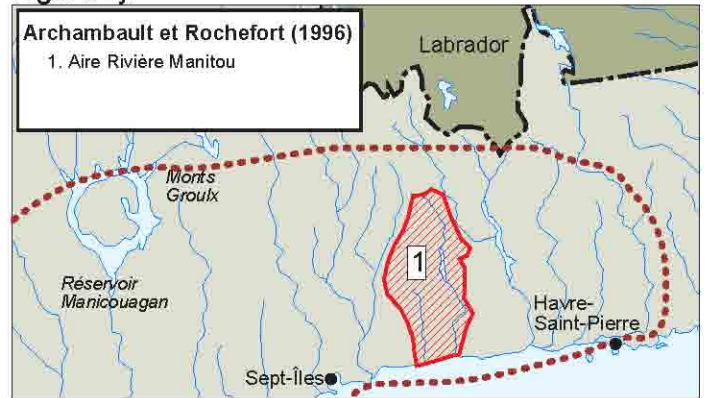


Figure 2k.

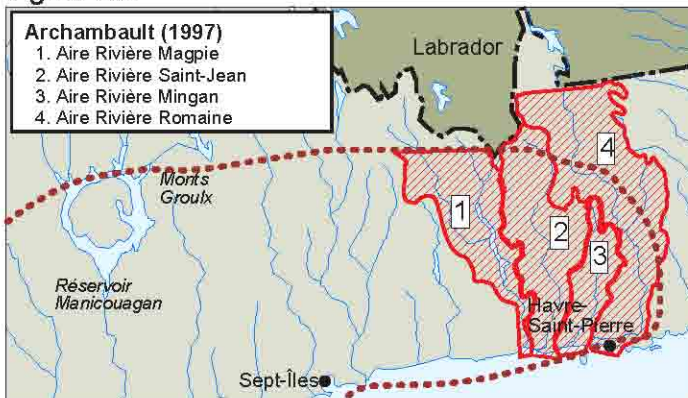
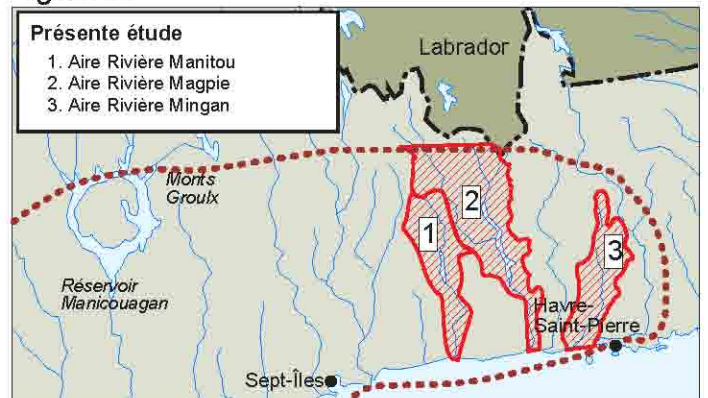


Figure 2l.



À ces premiers travaux, basés sur des observations ponctuelles, il convient d'opposer le travail synthèse de Coates sur la région n° 20 (Coates 1989). Celui-ci, à partir de la base de données de la classification écologique de Gilbert *et al.* (1985), a tenté d'identifier des secteurs qui regroupaient un maximum de thèmes représentatifs de la région n° 20 au chapitre du relief, de la géologie, de la géomorphologie ainsi que de la végétation. En Moyenne-Côte-Nord, il a pu mettre en évidence cinq secteurs (fig. 2h) qui, à prime abord, semblaient représentatifs de la région n° 20. Parmi ceux-ci, notons le bassin supérieur de la rivière Manitou (aires 3 et 4) ainsi que les bassins inférieurs des rivières Magpie et Mingan (aire 5). Cette approche, intéressante par son objectivité et l'utilisation de données quantifiables, ne constitue toutefois qu'une première approximation. En effet, la faune n'entre aucunement dans le processus de sélection tout comme les caractéristiques exceptionnelles qui auraient pu augmenter la valeur d'un site. De plus, aucune mention n'est faite des diverses contraintes, parfois majeures, pouvant invalider le choix d'un site.

Une reconnaissance sur le terrain devait, par la suite, évaluer les qualités intrinsèques de quelques-uns de ces sites (Coates *et al.* 1991) en mettant l'emphase sur leurs caractéristiques exceptionnelles et en ajoutant un important volet *appréciation par le public* (potentiel éducatif, potentiel récréatif et diversité des paysages). Quelques modifications ont d'abord été apportées aux aires identifiées par Coates (1989) et la reconnaissance sur le terrain devait porter sur les bassins versants Manitou/Bouleau, sur l'île René-Levasseur ainsi que sur la rivière Malbaie (fig. 2i).

L'étude de Coates *et al.* (1991) concluait alors que les Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie ainsi que la rivière Manitou (fig. 2i, aire 2) étaient tout aussi représentatives l'une que l'autre de la région n° 20 mais que les Hautes-Gorges répondaient mieux au mandat *appréciation par le public* de Parcs Canada. L'aire Manitou, par contre, compte tenu de sa grande superficie et du peu de perturbations anthropiques, répondait beaucoup mieux au critère *intégrité écologique*. Pour sa part, l'aire du réservoir Manicouagan (fig. 2i, aire 1) terminait en dernière position, à la fois aux chapitres de la représentativité ainsi que de l'*appréciation par le public*. Pour ces raisons, il était alors recommandé de ne pas poursuivre plus loin les études sur cette aire.

Les aires d'intérêt des Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie ainsi que celle de la rivière Manitou ont par la suite fait l'objet d'une étude comparative détaillée (fig. 2j) (Archambault et Rochefort 1996). Cette étude démontrait le caractère exceptionnel des Hautes-Gorges, particulièrement au chapitre du relief et de la géomorphologie, de même que son grand intérêt récréotouristique. Le bassin versant de la rivière Manitou s'avérait pour sa part plus représentatif des écosystèmes typiques de la forêt boréale et moins perturbé par les actions anthropiques (coupe forestière, etc.). Depuis, le gouvernement du Québec a procédé à la création du parc de conservation des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Quant à l'aire d'intérêt de la rivière Manitou, elle a connu une vague de jalonnement minier sans précédent à la suite de la découverte, en août 1996, d'un intéressant indice de cuivre-nickel. Plus de 10 000 claims y ont été jalonnés en quatre mois (Perreault et Gaudreau 1998), ce qui a incité Parcs Canada explorer d'autres alternatives plus à l'est.

Quatre bassins versants à l'extrémité orientale de la région n° 20 ont alors fait l'objet d'une étude préliminaire (fig. 2k) pour cibler de nouvelles aires d'intérêt (Archambault 1997). Il s'agit, d'ouest en est, des rivières Magpie, Saint-Jean, Mingan et Romaine. Des contraintes importantes dans le cas des rivières Saint-Jean et Romaine ainsi qu'une plus faible représentativité, dans le cas de cette dernière, ont finalement orienté le choix vers les rivières Magpie et Mingan. Celles-ci s'ajoutent donc à la rivière Manitou et font maintenant l'objet d'une étude comparative plus approfondie (fig. 2l).